

y doit occuper ; et, le 6 janvier 1876, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts chargeait le conseil supérieur des beaux-arts d'étudier la question de la réorganisation de l'enseignement du dessin en France. La commission spéciale nommée à cet effet par le conseil supérieur, et à laquelle avaient été adjoints MM. les directeurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et M. le directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, pour lui fournir les éléments indispensables de l'expérience acquise et des réformes désirées, poursuivit ses travaux avec une ardeur au-dessus de tout éloge depuis le 7 février jusqu'au 13 mars 1876. Elle put soumettre enfin au conseil supérieur une série de programmes mûrement approfondis, applicables à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, et répondant à tous les détails de la question telle que l'avait présentée en son ensemble M. le ministre. Ces programmes furent transmis par M. le ministre au conseil supérieur de l'instruction publique, dont l'avis était exigé par la loi pour leur mise à exécution. L'avis des deux conseils était, en effet, nécessaire à l'élucidation de la question, car l'un y apportait la compétence d'hommes considérables, dont les principes, l'enseignement et l'application du dessin avaient été la préoccupation professionnelle ; l'autre y apportait une expérience incontestable des moyens de mêler cet enseignement aux autres exercices de l'esprit dans l'ensemble bien ordonné de l'instruction générale.

Vous avez aujourd'hui, sous les yeux, monsieur le ministre, les avis de ces deux conseils ; vous avez les procès-verbaux des savantes discussions du conseil supérieur des beaux-arts et le résumé analytique de ses travaux, rédigé en son nom par M. Guillaume, l'honorable directeur de l'école des beaux-arts, inspecteur général des écoles de dessin. Jamais affaire n'a été mieux informée, conduite avec plus de sagesse et de persistance, mieux mûrie en un mot, que celle-ci ne l'a été durant ces trois dernières années, sans parler de la préparation de longue date dans les congrès spéciaux de la France et de l'étranger. Il vous appartient aujourd'hui de la résoudre par votre décision.

J'ose affirmer qu'il n'en est pas qui mérite à un plus haut point votre sollicitude ni qui touche plus profondément aux besoins intellectuels de la nation ; je dirai qu'il n'en est pas de plus pressante, car il ne serait pas digne de la France, qui fut en tout temps un pays d'initiative, de se laisser devancer dans cette voie par des voisins plus actifs et plus soucieux de leurs progrès. Déjà, vous ne l'ignorez pas, le roi des Belges, dans le discours qu'il adressait il y a deux mois, le 13 novembre dernier, à la chambre des représentants et au sénat de son royaume, annonçait avec un légitime orgueil que "le dessin venait de prendre rang parmi les matières du programme des écoles primaires." Nous, qui avions précédé par nos études, n'arrivons pas les derniers. Le 11 août 1875, le président de la distribution des prix aux élèves de l'école nationale de dessin et de mathématiques, après avoir raconté à ces jeunes gens comment s'était introduit dans les lycées, puis dans les écoles primaires, l'enseignement, aujourd'hui obligatoire, de l'histoire et de la géographie, ajoutait : "Il faut bien convenir pourtant que par ses applications de toute sorte et de tous les moments, le dessin entre plus que l'histoire et la géographie dans les nécessités quotidiennes de l'homme ; le dessin est la base de toutes les industries et de tous les métiers ; il sert au maçon et au charpentier avant de servir à l'architecte : il sert au menuisier et au forgeron, au serrurier, à l'arpenteur, au charron, à la brodeuse, à la dentellière, au tapissier, au bijoutier, au jardinier, à tous les ouvriers de profession, avant de servir au sculpteur et au peintre, et c'est le comte Delaborde qui disait, dès l'Exposition universelle de Londres en 1851, que tout homme devait

apprendre le dessin au même titre que l'écriture, et devait l'apprendre, pensait-il, sans beaucoup plus de peine, l'écriture étant en elle-même une sorte de dessin." Vous qui savez aujourd'hui que la prééminence du commerce universel dans les choses sans nombre et sans bornes qui constituent l'habitation, l'ameublement, le costume, j'allais dire les mœurs et les manies des nations civilisées, appartient au pays qui infiltrera dans tous ses produits le goût le plus délicat et le plus élevé, vous jugez quelle immense et bienfaisante révolution serait opérée dans l'industrie de notre France par l'obligation de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, et quelle gloire en rejaillirait sur un ministre qui accomplirait cette œuvre si simple en son exécution.

Soyez cet homme, monsieur le ministre, et nul n'aura motivé, par un service plus éclatant à l'honneur et à l'intérêt suprême de la France, l'union de l'administration du ministère des beaux-arts avec celle du ministère de l'instruction publique.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très-humble et très-dévoté serviteur,

Le directeur des beaux-arts,
PH. DE CHENNEVIÈRES.

L'exposition universelle de 1878

PARTIE SCOLAIRE

Travaux des écoles et des maîtres

La supériorité de l'Exposition de 1878 sur celles qui l'ont précédée — supériorité que nous avons constatée par le nombre des exposants et l'étendue des palais et de leurs annexes, au Champ-de-Mars et au Trocadéro — se manifeste également dans les œuvres scolaires.

En 1855, la 7^e section de la classe VIII ne renfermait guère, au palais de l'Industrie, que quelques spécimens du matériel de l'enseignement élémentaire.

A Londres, en 1862, une classe spéciale fut affectée aux objets de toute sorte intéressant l'instruction populaire. 619 exposants, dont 80 français, répondirent à l'appel de la Commission royale, mais les écoles primaires et les écoles de dessin furent seules représentées.

L'exposition universelle de 1867 ouvrit ses portes, non-seulement à l'enseignement des enfants et des adultes, mais encore à l'enseignement secondaire spécial et à l'enseignement technique : les classes 89 et 90 du 10^e groupe comptèrent plus de 1,100 exposants, dont 500 français.

Dans notre Exposition actuelle, le 2^e groupe tout entier porte le titre : *Education et enseignement* ; trois classes, occupant 20 travées, de 5 mètres de largeur chacune sur 12 mètres de longueur, sont exclusivement affectées à nos divers ordres d'enseignement. Nous avons en outre une immense galerie vitrée pour les travaux graphiques, et bien des objets, livres, tableaux et collections diverses ayant trait à l'instruction, se trouvent encore dans les salles consacrées à la librairie, à l'imprimerie, aux arts du dessin, à la géographie, etc.

L'exposition de l'instruction publique, pour la section française — abstraction faite, bien entendu, de l'exposition spéciale qui se tint alors dans les salons du Ministère, rue de Grenelle-Saint-Germain — n'occupait, au Champ-du-Mars, en 1867, que trois cents mètres carrés. Aujourd'hui nous couvrons plus de deux mille mètres carrés, sans compter l'exposition particulière de la ville de Paris, qui a son pavillon spécial, et une annexe non construite encore, qui devra recevoir, près de l'Ecole militaire, un grand nombre de spécimens de mobiliers scolaires et de travaux d'élèves. Car, malgré le nombre de salles et l'étendue des surfaces qui nous ont été concédés, la place nous manque encore.

En effet, beaucoup d'atlas, d'albums et de cahiers n'ont